

La controverse se porte au niveau européen

© 19/11/2014 |  Terre-net Média

Albi, 19 nov 2014 (AFP) - La vive controverse sur le barrage de Sivens dans le Tarn a franchi les frontières françaises : la commission européenne saisie par les opposants au projet enquête actuellement sur cette retenue d'eau, un développement vécu comme une « manœuvre » par les pro-barrage.

« La Commission enquête sur ce dossier, et l'éventualité d'une procédure ne peut donc être exclue », ont indiqué mercredi ses services, confirmant une information de la chaîne Lcp. Le collège des commissaires, l'organe politique de l'institution, devrait en discuter le 27 novembre. Il « peut ne pas ouvrir la procédure d'infraction, ou la décision peut être reportée », a indiqué une source européenne.

« Je m'attends à ce qu'ils lancent une procédure d'infraction », a déclaré à l'Afp Ben Lefetey, porte-parole des opposants regroupés dans le Collectif Testet. « Cela arrangerait le gouvernement car tout le monde se renvoie la patate chaude et il pourrait alors dire que c'est Bruxelles qui a arrêté le projet », a-t-il souligné. « Depuis fin juillet, l'État et le conseil général du Tarn (maître d'ouvrage pour ce projet, ndr) savent qu'il va y avoir une procédure d'infraction mais ils ont quand même démarré le chantier en septembre, cherchant à faire jouer la politique du fait accompli », a-t-il ajouté.

Si la Commission ouvrait effectivement une procédure d'infraction, la première étape serait l'envoi d'une lettre de mise en demeure à Paris, qui aurait deux mois pour répondre. La Commission peut ensuite porter le dossier devant la justice européenne. La procédure pour non respect de la réglementation européenne concernerait à la fois la directive habitats, sur la protection des forêts et des zones humides, ainsi que la directive sur l'eau.

Dès l'automne 2013, Catherine Grèze, alors députée européenne Europe Écologie-Les Verts du Sud-Ouest, avait interpellé la Commission, à la demande des opposants. Ceux-ci estiment que le projet viole notamment le principe européen selon lequel le coût de fonctionnement doit être payé par les bénéficiaires. Le projet actuel prévoit que « les agriculteurs en paient 5 % tandis qu'ils consomment 70 % de l'eau » de la retenue, selon Ben Lefetey.

Le lancement d'une procédure d'infraction bloquerait de plus tout financement européen, dont il est prévu qu'il couvre environ 2 millions d'euros sur les 8,4 millions d'investissements prévus. Cette enquête pourrait même, souligne Gérard Onesta, vice-président écologiste de la Région Midi-Pyrénées, aboutir à des sanctions financières contre la France en cas de violation avérée de directives européennes.

"Coup médiatique"

La controverse entourant **le projet de barrage de Sivens**, une modeste retenue d'eau qui ne faisait vraiment débat qu'au niveau local il y a encore quelques mois, s'était déjà portée au niveau national, avec la décision de la ministre de l'Écologie Ségolène Royal de lancer une première mission d'experts début septembre. La mort d'un manifestant, Rémi Fraisse, le 26 octobre, tué par une grenade offensive lancée par des gendarmes lors d'affrontements avec des opposants sur le site du chantier, a fait redoubler la polémique.

« C'est un coup médiatique des opposants, une manœuvre pour faire parler d'eux », a accusé Philippe Jouglu, responsable de la Fnsea dans le Tarn, grand défenseur du projet. « Ils sont montés au niveau national et aujourd'hui c'est Bruxelles. C'est quoi la prochaine étape ? C'est l'Onu et les Casques bleus à Sivens ? », a ironisé le représentant du syndicat d'agriculteurs, majoritaire.

« On est dans une bagarre politique. Tout a été validé. L'État de droit est bafoué. Si l'Europe commence à mettre son nez dans des démarches déjà engagées... », a regretté Bernard Lannes, président national de la Coordination rurale, également favorable au projet.

Le projet de retenue d'eau, de seulement 1,5 million de mètres cubes sur une emprise totale de 48 hectares, oppose depuis des années les écologistes au maître d'ouvrage, le conseil général du Tarn. Celui-ci fait valoir que la retenue est nécessaire à **l'alimentation en eau des agriculteurs locaux** et que le projet a été voté par 43 des 46 conseillers généraux.